

# JOURNAL

DE

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 10 MAI 1797.

*Suite de Londres, du 28 Avril.*

*Suite de la séance de la Chambre des Communes du 26.*

*Voies & Moyens.*

La Chambre a déjà voté la somme de 2,750,000 liv. sur la drèche et les terres; 420,000 liv. pour le surplus des octrois, et 18,000,000 d'un emprunt. — Il y a encore d'autres sommes qui n'ont pas été spécifiées, quoique votées; savoir, la loterie, que M. Pitt croit pouvoir porter à 200,000 liv.; — 3 millions de billets de Pêchiquier. La Chambre se rappellera qu'elle avoit, à cet égard, accordé un crédit de 5,500,000 liv.; mais les embarras qu'a éprouvés la circulation, lui ont fait juger qu'il devoit réduire l'émission de ces billets à 3 millions. — Le produit de toutes les taxes étant évalué jusqu'au 5 Avril 1798, à 21,703,000 liv. et le montant des charges, tant pour l'intérêt de la dette, que pour la liste civile, étant de 19,399,000 liv. Il reste un surplus de 2,323,000 liv. qu'il réduit pour plus grande sûreté à 2 millions.

Tous ces objets réunis ensemble, forment un total de . . . . .	liv. sterl. 7
Auquel il faut ajouter par voie d'emprunt . . . . .	26,370,000
Le total des voies & moyens est donc de . . . . .	16,500,000
Et le total des subsides à fournir, de . . . . .	42,870,000
Partant reste un surplus de . . . . .	42,766,000
	104,000

M. Pitt observe qu'il est convenu provisoirement d'un emprunt de 18 millions, sur lesquels 1,500,000 liv. sont pour l'Irlande et à sa charge. Il propose de faire à l'Empereur un prêt de 2 millions; en sorte qu'il n'y aura que 14 millions et demi pour le service de l'Angleterre. Ce n'est que sous ce point de vue qu'il faut le considérer maintenant, parce que les deux autres articles seront l'objet d'une délibération future. C'est aussi sous ce même point de vue qu'il a réglé les conditions de l'emprunt.

Il a taché d'en rendre les conditions les moins onéreuses possibles, vû les circonstances. Elles sont :

125 — 3 pour cent consolidés . . . . .	62 10
50 — 3 pour cent réduits . . . . .	25 0
20 — 4 pour cent . . . . .	12 16
Longues annuités . . . . .	4 11
Total . . . . .	104 17

En conséquence le profit est de 4 liv. 17 s. pour cent: à quoi il faut ajouter pour le prompt paiement, 2 liv. 16 s. 7 d. ayant été obligé de porter l'escompte à 4 pour cent, au lieu de 3.

Comme dans l'emprunt de 14 millions et demi, on a compris un million et demi pour les sommes déjà avancées à l'Empereur, il en résulte qu'on n'a à payer maintenant, que l'intérêt de 13 millions. — Il remarque qu'il y a encore une dette flottante de 4 millions pour la marine, qui ne peut être acquittée qu'au retour de la paix. Pour y faire face, il propose les nouvelles taxes suivantes :

*Nouvelles Taxes.*

M. Pitt propose de mettre un droit additionnel de timbre sur tout ce qui y est soumis, en exceptant les objets qui ont été dernièrement augmentés et ceux qui ne sont pas susceptibles d'augmentation. Ce droit portera sur les actes qui transfèrent la propriété, sur les copies authentiques des actes, sur les papiers nouvelles, les avis au public, les certificats de procureurs, sur la vaisselle d'ornement, etc. Tous ces droits de timbre et quelques autres monteront à une somme de 834 mille liv. sterl. M. Pitt propose ensuite une taxe sur les voitures de toute espèce et sur les transports, dont il évalue le produit à 400 mille liv. sterl. — *Total des Taxes....* 1,284,000 liv. sterling.

M. Pitt finit par observer qu'en remplissant une tâche aussi pénible, il avoit du moins la

consolation de voir que l'état général du commerce et des revenus de ce pays étoit florissant et prospère ; et que s'il éprouvoit les effets inévitables d'une guerre longue et dispendieuse, il trouvoit dans les richesses de son industrie, les ressources et les moyens nécessaires pour défendre sa cause. La chambre en a eu la preuve dans le rapport du comité. — Enfin il conclut par la motion de la première résolution.

M. Fox prie la Chambre de comparer l'état des affaires publiques, tel qu'il vient d'être présenté, avec celui que le ministre a donné en d'autres occasions ; et quelque fâcheux qu'il soit, il demande si l'on croit être assuré d'en connoître la vérité. — „ En Décembre dernier, poursuit-il, l'honorable membre est venu vous proposer un emprunt de 18 millions ; somme égale au moins à aucune de celles qui ont été jamais accordées pour la dépense de l'année. Cependant dès le mois d'Avril, il vient vous demander un emprunt additionnel ; et quelle addition ? celle d'une égale somme de 18 millions. Il commence par vous témoigner son regret d'être forcé par les circonstances à solliciter encore de si grands secours. Il dit qu'il a été trompé par les événemens. — Je vois bien comment la nation a été trompée ; mais je ne conçois point comment l'honorable membre l'a été, et il ne nous le dit pas. — Il a parlé, à la vérité, d'espérances de paix évanouies : mais a-t-il oublié qu'en Décembre dernier, lorsqu'il empruntoit 18 millions, en nous faisant entrevoir la probabilité de la paix, il déclaroit que quoique l'on fût en négociation, cette somme suffiroit amplement pour continuer la guerre pendant toute l'année, si l'on y étoit obligé ? En sorte qu'en supposant que l'honorable membre se soit trompé sur le résultat de la négociation de lord Malmesbury, cette erreur ne peut l'autoriser à venir demander un nouvel emprunt, puisqu'il étoit convenu lui-même que celui de Décembre suffiroit pour toute la campagne. Mais je prévoyois dès lors ce qui arriveroit, et j'avertissois la Chambre que jamais on ne lui avoit fait un exposé plus illusoire. J'espère qu'elle observera avec quelle ponctualité le ministre a rempli ma prédiction.

Le premier point sur lequel son attention doit se porter maintenant, c'est le montant des dépenses de la guerre comparé avec les taxes. Le comité en faisant son rapport, n'a pas, comme il l'auroit dû peut-être, comparé le produit des taxes avec les objets pour lesquels elles étoient mises, mais avec les charges actuelles, telles qu'elles existent. J'en suis fort aise ; car quoique d'un côté, il en résulte le mauvais effet

de faire croire que les taxes ont produit autant qu'elles avoient été évaluées, il en résulte de l'autre, l'effet salutaire de faire voir à chacun, d'une manière plus distincte et plus facile à saisir, le véritable état des choses, et combien étoit illusoire celui que le ministre a présenté à la Chambre le 7 Décembre dernier, et combien l'est celui qu'il présente aujourd'hui.

M. Fox examine ici le produit des taxes des trois dernières années, et soutient que les états du ministre sont faux. Il indique même quelques erreurs du comité, prétend qu'il y avoit un *déficit* de 378,000 l. st. ; et demande comment le ministre a pu établir qu'il existoit un surplus. — Il observe qu'on ne peut dire que le ministre ne connoissoit pas ce *déficit*, lorsqu'il rendoit son dernier compte, puisque ce *déficit* étoit alors plus grand qu'il n'est maintenant. Il reproche au ministre d'avoir calculé la dette de la marine sur le pied de 5 p. C., tandis qu'elle doit l'être à 8 l. 7 s. 4 d. sterl., ce qui fait un *déficit* de 400,000 l. sterl. — Il ne blâme point le comité, parceque son rapport a été fait sur les calculs qui lui ont été fournis par les percepteurs du revenu ; mais aussi il ne partage point les éloges qu'on a donnés à son travail. Il critique pareillement les comptes de la marine, et fait voir qu'on a toujours porté la dette au-dessous de la réalité, et que dans ce moment même où on l'estime à 8 millions, elle est de 8 millions, 764,000 liv. sterl. — Enfin, il prétend que quelqu'effrayant que soit le *budget* qu'on vient de présenter, il est encore au-dessous de la dépense réelle, au moins d'un million sterling annuel.

Quant au secours à donner à l'Empereur, continue M. Fox, l'honorable membre désire qu'on réserve une certaine somme à cet effet, & en cela je suis d'accord avec lui. Mais en même tems, contredisant cette réserve, il demande qu'on vote sur-le-champ 200,000 l. st. L'honorable membre observe que cet argent ne doit pas se tirer du pays ; mais je ne vois pas la différence qu'on met entre exporter 200,000 l. ou ne pas recevoir la même somme quand elle est due. Pourquoi ne nous a-t-on pas parlé de cette manière extraordinaire de payer les intérêts de l'emprunt, quand on nous vanteroit la bonne foi de la banque de Vienne, & quand il nous demanderoit d'être la garantie de la Maison d'Autriche ? Je conviens que l'Empereur est dans de grands embarras, & qu'il ne peut nous payer. Mais ne l'avons nous pas prévu ? D'ailleurs s'agit-il de savoir si l'Empereur peut nous payer aujourd'hui ? Nous voyons clairement qu'il ne le peut pas ; mais nous voudrions voir quand est-ce qu'il le pourra. Une partie de ces avances lui a été faite en 1795. Depuis lors il n'en a point payé un chelin d'intérêt, si ce n'est par des emprunts sub égaux. On nous dit que la Chambre a consenti à cette manière d'avancer de l'argent à l'Empereur. Mais je trouve très dangereux de faire voter un emprunt à l'Empereur, sous prétexte qu'il le remboursera, tandis qu'on impose des taxes sur le peuple anglais, afin qu'il paye à toujours les intérêts de cet emprunt.

Je ne puis convenir que le produit des taxes, à la paix, sera plus considérable, parceque notre commerce sera plus étendu. Je pense, au contraire, que la paix diminuera plutôt qu'elle n'augmentera nos revenus; car si nous en parcourons l'état, nous trouverons qu'il y a pour plus d'un million d'objets qui ne peuvent être taxés en tems de paix. — Je ne puis convenir non plus, que l'état de nos manufactures soit plus florissant que l'année dernière. Cette assertion est démentie par les manufacturiers eux-mêmes. Je pense qu'il existe une toute autre manière de considérer notre situation. L'année dernière, quand l'honorable membre se proposoit de mettre une taxe sur les propriétés territoriales, il estimoit le revenu territorial à 25 millions sterling. J'ai droit de prendre cette estimation pour base, quoique je la croye trop faible. Et bien, Monsieur, à la paix, nos taxes seront juste égales à notre revenu territorial. — Huit mois de cette année restent encore à s'écouler. Il reste environ sept dixièmes du dernier emprunt à payer; c'est à dire, 12,700,000 l. Ajoutez y les 13 millions de l'emprunt actuel. Le public devra verser dans le trésor *Trente Millions* 600,000 l. dans l'espace d'environ trente semaines; ce qui fait bien peu moins d'un million par semaine. — Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que tous nos maux augmentent dans une proportion géométrique. Je ne vois que la paix, & une paix immédiate, qui puisse sauver notre pays. Pour le sauver, il faut de plus, que la Chambre change entièrement de système. La grande cause de nos calamités, c'est de s'être d'été du public, & confié dans le ministre. Il faut faire tout le contraire; il faut permettre au peuple de parler; il faut qu'il puisse diriger lui-même ses affaires; il faut que ce soit sa voix qui parle par celle de ses représentans dans cette Chambre; & ces représentans doivent, en agissant, se conformer à la volonté, & non à celle du ministre. Si la Chambre n'a point le courage d'agir suivant ces principes; si le peuple n'a point assez de patriotisme pour l'y forcer, tout l'édifice de notre constitution sera bientôt renversé. Écoutez la voix du peuple; obéissez à cette voix; qu'il voie qu'il gouverne par ses représentans, & alors vous devez tout attendre de son énergie & de sa vigueur. S'il est ruiné, il supportera sa ruine avec courage, parcequ'il saura qu'elle est son propre fait: mais c'est folie de penser qu'il veuille soutenir un gouvernement dans lequel il n'est pas représenté, dans lequel il n'a rien à dire.

Après quelques autres débats, toutes les résolutions proposées par M. Pitt, ont été adoptées.

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 2 Mai.*

*Lettre du général en chef Buonaparte au Directoire exécutif. — Du quartier-général de Leoben, le 30 Germinal (19 Avril).*

Citoyens Directeurs. Je vous ai envoyé par l'adjudant-général Leclerc plusieurs projets d'arrangement qui avoient été envoyés à Vienne, et sur lesquels les plénipotentiaires attendoient des instructions. M. de Vincent, aide-de-camp de l'Empereur, est arrivé sur ces entrefaites. Les plénipotentiaires sont revenus chez moi pour reprendre la négociation; et après deux jours, nous sommes convenus et nous avons signé les préliminaires du traité de paix.

Tout ce qui a été déclaré département par les loix de la convention reste à la république, et la république Lombarde se trouve confirmée.

Je n'ai pas levé en Allemagne une seule con-

tribution, et il n'y a pas une seule plainte contre nous.

*Signé, Buonaparte.*

*Lettre du général en chef Moreau au Directoire exécutif. — Du quart.-gén. de Strasbourg le 7 Floréal (26 Avril).*

Citoyens Directeurs. L'adjudant-général Sole vous porte le traité conclu avec l'Empereur; la conclusion rend inutiles toutes dispositions militaires.

Je ne vous ai rendu qu'un compte très-lucide du passage du Rhin, et de l'effet qu'il a produit sur l'ennemi: je laisse à l'adjudant-général Sole de vous en donner de plus détaillées; il a été témoin de la terreur de l'ennemi, et connoît son opinion sur cette opération hardie. Je vous enverrai le rapport détaillé de tous les combats que nous avons livrés, et les noms des corps et des individus qui s'y sont distingués.

*Signé, Moreau.*

*Lettre du général en chef Hoche au Directoire exécutif. — Du quartier-général de Friedberg le 4 Floréal (23 Avril).*

Citoyens Directeurs! Après avoir fait trente-cinq lieues en quatre jours, & obtenu la victoire dans trois batailles & cinq combats, l'armée de Sambre & Meuse a appris, avec la plus douce émotion, sur les bords de la Nidda, la nouvelle de la paix. Si cet acte de bienfaisance est le fruit de la valeur françoise, il n'est pas moins dû à vos travaux & à votre constance. Recevez donc, citoyens Directeurs, comme un gage de la reconnaissance de l'armée, les trophées qu'elle a obtenus aux champs de Neuwied & de Montabaur.

*Signé, Hoche.*

*Message aux Conseils des cinq cents & des anciens, du 11 Floréal, an 5.*

Citoyens représentans, Nous nous empressons de dissiper, par ce message, les inquiétudes qui se sont élevées dans le public, et que la malveillance et l'agiotage se sont efforcés d'accréditer, sur la réalité des préliminaires de paix, conclus entre le général Buonaparte et les plénipotentiaires de l'Empereur. L'adjudant-général de l'armée d'Italie, Sole, arriva hier soir avec ces stipulations préliminaires, signées, qu'il a remises au Directoire; cet officier a traversé l'Allemagne, et les hostilités ont cessé partout.

Les bases de ces stipulations préliminaires, approuvées aujourd'hui par le Directoire exécutif, sont: la renonciation à la Belgique par l'Empereur et Roi; la reconnaissance des limites de la France, telles qu'elles ont été décrétées par les loix de la République; l'établissement et l'indépendance d'une République dans la Lombardie. Ces conditions, modérées autant qu'honorables, sont les garans de la solidité et de la durée d'une paix si glorieusement

conquise par l'amour de la liberté, l'infatigable bravoure de nos frères d'armes, et le talent des généraux qui depuis six ans les mènent à la victoire.

Signé, Rewbell, *président*.  
Lagarde, *secrétaire général*.

Ce message, lu le 30 au Conseil des 500, a excité les plus vifs applaudissements. Jean Debrie a obtenu ensuite la parole: après avoir payé aux armées & à leurs généraux le tribut d'éloges qui leur est dû, il a félicité ceux des membres du Conseil qui vont retourner dans leurs familles, de pouvoir porter à leurs concitoyens l'olivier de la paix. „Et vous, s'est-il crié, vous qui allez entrer dans cette enceinte, vous que nos cœurs attendent, vous aurez à remplir l'honorable tâche d'affermir la république à la constitution, acquise par tant de sang & que la paix nous assure..... Représentans, que le beau jour où l'humanité respire enfin, après de si douloureux sacrifices, soit consacré par un décret solennel..... Un seul peuple, je veux dire son gouvernement, se refuse de mêler ses acclamations aux nôtres; au sein de son parlement, on a voté contre la France une guerre d'extermination. Eh bien, au sein du Sénat français, au nom d'une nation victorieuse, je vote la paix, je vote pour que l'Anglois adopte de plus sages principes, pour que son ministère satisfasse enfin au vœu de la nation presque entière. Si cependant il persistoit dans son opiniâtreté, renvoyez les complots, & traitez encore parmi nous les journées funèbres sur lesquelles nous avons tant gémi, que la guerre alors soit reportée sur son territoire embrasé, que l'impignation des nations se soulève, & que de nouveaux crimes soient punis, avant d'avoir été commis sur la terre même où ils auront été médités.

Après ce discours, Jean-de-Brie vote pour que le jour où la paix aura fait cesser sur le Continent, l'effusion du sang humain, soit consacré par une fête solennelle & annuelle.

Pafforet demande ensuite qu'un monument soit élevé dans Paris, & qu'on y lise ces mots: *La France victorieuse, aux défenseurs de la liberté*. — Ces propositions sont renvoyées à des commissions spéciales, & la séance est levée au milieu des plus vives acclamations.

Après avoir vu le général Augereau déposer entre les mains du Directoire exécutif les trophées de la prise de Mantoue, il ne sera pas moins intéressant de voir arriver le général Masséna, qui doit apporter la ratification des préliminaires de paix par l'Empereur. L'intérêt sera encore plus grand, lorsque Buonaparte rentrera en France, et que la conclusion définitive du traité de paix et les circonstances permettront au Directoire de lui accorder le congé qu'il réclame. „Je demande, dit-il, du repos, après avoir justifié la confiance du gouvernement & acquis plus de gloire qu'il n'en faut peut-être pour être heureux. La carrière s'efforcera en vain de me prêter des intentions perfides. Ma carrière civile sera, comme ma carrière militaire, conforme aux principes républicains. „ Ainsi, la joie de revoir Buonaparte au sein de la France et de Paris, sera pure et dégagée des inquiétudes que des malveillans n'ont pas craint de semer au profit des factions. Il est bien évident que les factieux de toute espèce n'auront pas d'adversaire plus redoutable, le gouverne-

ment, d'ami plus fidèle que celui qui, revêtu des pouvoirs militaires, dont il a fait un emploi si éclatant, ne soupire qu'après une vie paisible et simple, et préfère le bonheur à la gloire, aujourd'hui que la République est victorieuse et goûte les prémices de la paix. (*Article non-officiel du Rédacteur.*)

L'ambassadeur de Portugal ayant refusé de signer les conditions de paix qui lui ont été offertes, a été obligé de quitter Paris. Il vient de repartir pour Lisbonne. (*Id.*)

Aux détails connus des préliminaires de la paix, quelques journaux ajoutent ceux qui suivent:

L'Empereur reçoit en échange de la Lombardie et de la Belgique, une partie de la Terre-ferme de Venise; et on lui rend Mantoue..... Venise reçoit en échange les légations de Bologne et de Ferrare..... L'Empereur reconnoit l'indépendance de la république Batave. Il y aura un congrès à Berne pour le règlement des articles définitifs. Les deux puissances inviteront leurs alliés à s'y présenter pour traiter de la paix générale.

Les limites de la France, telles qu'elles ont été décrétées par la convention, comprennent le Luxembourg et toutes les terres de l'Empire jusqu'à la Meuse.

*De Bruxelles, le 4 Mai.*

La nouvelle officielle de la signature des préliminaires de paix entre l'Empereur et la France, est arrivée hier après-midi en cette ville. La condition la plus remarquable, quoiqu'elle ne dût pas nous surprendre, est la cession de la Belgique et du pays de Liège, faite par le cabinet Impérial à la République française, ce qui fixe enfin le sort de ces contrées. Dès que cette nouvelle fut connue, on la fit publier dans les rues au son des trompettes, et au carillon des cloches de toutes les églises.

*De Leyde, le 4 Mai.*

Nous apprenons, qu'hier un exprès, arrivé de Vienne à la Haye, y a apporté la nouvelle, que l'Empereur avoit ratifié le 22 Avril les articles préliminaires de paix, signés par les plénipotentiaires.

*De Francfort, le 9 Mai.*

Un courrier français venant de Paris, par Oppenheim, est passé ce matin par cette ville; il se rend au quartier-général du commandant en chef Hoche, avec la nouvelle que le Directoire exécutif a ratifié les préliminaires de la paix. Le général Lefebvre a reçu aussi un pareil courrier.